DLP IMP 29-11-82C59165 10.82 MARSEILLE 19822667

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°12
13 Mai 1982

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION **PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE**
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – **13006 MARSEILLE**

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - **MONTFAVET** Adresse Postale : **B.P. 95 84140 MONTFAVET** - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : 85 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

VIGNE

MILDIOU -

Depuis notre dernier bulletin les conditions n'ont pas été favorables àla germination des oeufs d'hiver dans l'ensemble de la région.

Sur le littoral du Var un seul foyer limité à 2 feuilles sur sagatte a pu être décelé à BORMES LES MIMOSAS, les risques de contamination de fin avril ayant été très faibles après l'hiver sec observé.

En conséquence, la protection peut commencer seulement entre LA GARDE et BORMES LES MIMOSAS, là où les pluies ont été abondantes vers le 24 avril

REMARQUE : Ce premier foyer ayant été trouvé dans un bas fond se ressuyant mal, on pourra limiter les traitements à de telles situations après avoir recherché et détruit toute tâche éventuelle. Nous signaler toute découverte.

Ailleurs, il est INUTILE DE TRAITER avec la majeure partie des spécialités commerciales. Toutefois, avec le phosétyl Al (Mikal et Rhodax) la préparation des défenses de la plante nécessite une intervention quand les rameaux atteignent 30 cm.

A propos des produits commerciaux à base de métalaxyl (Acylon) et milfurame (Caltan, Vamin) il faut préciser que des souches résistantes n'ont été observées que sur quelques parcelles expérimentales, avec métalaxyl hors de notre région, après un grand nombre de traitements sur plusieurs années. Les précisions données dans notre bulletin spécial Fongicides Vigne voulaient recommander aux viticulteurs de ne pas traiter exagérément (une protection correcte peut être obtenue ici avec 3-4 traitements) afin de ne pas sélectionner des souches de champignons résistantes, ce qui permettra de conserver encore longtemps ces produits performants. En conséquence, on peut les utiliser sans craintes dans la mesure où on suit les préconisations des firmes.

OIDIUM -

Des foyers apparaissent dans les vignes non protégées. Il est à remarquer que dans les parcelles habituellement infestées, la protection doit commencer tôt, dès le stade "3-5 feuilles" et non pas "rameaux de 20 à 30 cm" comme on le voit trop souvent.

TORDEUSES DE LA GRAPPE -

Premières éclosions observées à COURTHEZON. Des oeufs sont déposés dans les zones précoces : littoral, CHATEAUNEUF DU PAPE, MAZAN ..

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" Directeur-Gérant P.Duffaud - CPPAP N° 478 AD

P 180

Dans les quelques zones précoces fortement infestées, où le seuil de 200 glomérules pour 100 grappes est dépassé régulièrement on peut éventuellement traiter en préventif vers les 15-20 Mai. Cela peut se justifier sur cépages de table précoces où la protection contre la deuxième génération est difficile vu la proximité de la récolte.

Ailleurs attendre l'apparition des glomérules pour juger l'opportunité de traiter.

ACARIENS ROUGES -

Quelques foyers sont signalés notamment à BEAUMES DE VENISE et sur le littoral du Var. Il est à remarquer que la meilleure protection est obtenue soit au début des éclosions (stade dépassé) soit en Août peu avant le dépôt des oeufs d'hiver.

CEREALES

ROUILLE BRUNE -

Pour les agriculteurs n'ayant pas traité sur nos conseils de début Avril il convient d'observer leurs blés. Si la rouille brune est présente sur les 3 dernières feuilles avant épi, un traitement doit être effectué avec Vigil, Tilt, Corbel ou Bayleton.

PUCERONS -

Les populations de pucerons sont en augmentation. On devra surveiller leur évolution à partir de l'épiaison surtout sur blé tendre.

Le risque est élevé si la population est en croissance rapide (double en 5 jours ou triple en 8 jours).

Une intervention est nécessaire si on atteint avant le stade grain pâteux, le seuil de 5 pucerons un épi sur deux (ou 10 pucerons par épi en moyenne.

Il est inutile d'intervenir après le stade grain pâteux.

Les dégâts effectués par le tracteur sont d'autant moins grands que le passage des roues a été prévu au semis. En effet, les épis en bordure du passage prévu des roues étant plus productifs rattrapent en partie la perte du rang manquant alors qu'un rang écrasé à l'épiaison accuse plus fortement la perte. Pensez-y à l'automne prochain !

ARBRES FRUITIERS

A PEPINS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER -

Aucune sortie de taches n'est encore observée. Une contamination a pu être causée par la pluie du début Mai mais localement et sans gravité, avec apparition éventuelle de taches à partir du 20 Mai.

Renouveler la protection comme il a déjà été recommandé dans les précédents bulletins.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES -

Si l'on a utilisé le diflubenzuron, ce traitement est à renouveler 14 jours plus tard puis toutes les trois semaines dès que la végétation se ralentira.

Avec un insecticide classique (larvicide) : la première application s'effectuera à partir du 17 Mai dans les vergers de basse altitude ayant subi des dégâts l'an dernier. Cette date pourra être retardée de quelques jours en fonction de la situation et du degré d'infestation du verger à protéger.

PSYLLE DU POIRIER -

Sur notre dernier Bulletin, ajouter le fenvalérate (Sumicidin) 10 g M.A./hl contre le psylle.

Ne traiter qu'en cas d'absolue nécessité, les prédateurs commençant à se multiplier.

A NOYAU

CARPOCAPSE DES PRUNES -

Des captures parfois abondantes sont signalées notamment en VAUCLUSE, ARDECHE et BOUCHES-du-RHONE. Dans les secteurs précoces de ces régions et les vergers de variétés tardives généralement infestés et surtout si la récolte s'annonce faible, un traitement est à prévoir à partir du 17 Mai avec un insecticide classique comme : azinphos (nombreuses spécialités) 40 g M.A./hl ou phosalone (Azofène, Zolone) 60 g M.A./hl.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER -

Dans les situations précoces et moyennes, il conviendra de traiter dès réception les pépinières et les jeunes arbres en formation.

On conseillera pour cette intervention un produit à action ovicide et larvicide comme le fénitrothion (nombreuses spécialités) 50 g M.A./hl, le métidathion (Ultracide) 40 g M.A./hl ou le mévinphos (nombreuses spécialités) 50 g M.A./hl.

MOUCHE DE LA CERISE -

On commencera la protection par un premier traitement à partir du : 22-23 Mai sur le littoral varois, la basse vallée du Gapeau et la région de SOLLIES-PONT EVENOS,

24-25 Mai en zone précoce : plaine du Vaucluse et du Nord des Alpilles (Bouches-du-Rhône),

26-27 Mai en zone moyenne : bordure plaine ci-dessus : TAILLADES, ISLE-SUR-SORGUE, MAZAN, AUBIGNAN, VIOLES, UCHAUX, MORNAS et SENAS, MALLEMORT, SALON.

28-29 Mai en zone tardive : côteaux des Monts de Vaucluse et entourant la chaîne de la Trévaresse (Bouches-du-Rhône) : ANSOUIS, LACOSTE, APT, JOUCAS, VILLES-sur-AUZON, MALAUCENE, VAISON-la-ROMAINE, VALREAS, PIERRELATTE et VERNEGUES, PELISSANNE, ST-CANNAT, ROGNES.

On utilisera l'une des matières actives suivantes :

- diazinon (Basudine) 30 g M.A./hl - délai d'emploi : 15 jours avant la récolte.
- diméthoate (nombreuses spécialités) 30 g M.A./hl - délai d'emploi 7 jours avant la récolte.
- fenthion (Lebaycid) 50 g M.A./hl - délai d'emploi 15 jours avant la récolte.
- formothion (Anthio fort) 50 g M.A./hl - délai d'emploi 7 jours avant récolte.
- malathion (nombreuses spécialités) 100 g M.A./hl - délai d'emploi 7 jours avant la récolte.
- oléoparathion (nombreuses spécialités) 20 g M.A./hl - délai d'emploi 15 jours avant la récolte.
- deltaméthrine (Décis) 1,25 g M.A./hl - efficace seulement sur les adultes, pourra être utilisé dès réception en zones moyenne et tardive et renouvelé 15 jours après si nécessaire.

P. 181

CHENILLES DEFOLIATRICES SUR CERISIER -

On utilisera un produit de préférence valable également contre les pucerons tel azinphos (nombreuses spécialités) 40 g M.A./hl, métidathion (Ultracide) 30 g M.A./hl, méthomyl (Lannate) 50 g M.A./hl ou phosalone (Azofène, Zolone) 60 g M.A./hl.

Attention au délai d'emploi avant récolte.

MONILIOSE ET CYLINDROSPORIOSE DU CERISIER -

En cas de pluie ou de forte humidité on interviendra notamment avec bénomyl (Benlate) ou méthylthiophanate (Pelt liquide). Il est conseillé d'arrêter tout traitement 8-10 jours avant récolte (résidus).

TEIGNE et PSYLLE DE L'OLIVIER -

Dans les oliveraies où les chenilles de la Teigne occasionnent habituellement des dégâts, un traitement est à prévoir dès l'ouverture des premières fleurs (stade F).

On pourra utiliser un des insecticides suivants :

- bacillus thuringiensis (Bactospéine, Dilpel) dose suivant spécialité.
- carbaryl (Kumital, Carbatox, Sevin) 125 g M.A./hl et poudrage.
- diméthoate (nombreuses spécialités) 50 g M.A./hl.

Si une présence importante de CYCLOCONIUM ou de la FUMAGINE est observée, on ajoutera un fongicide cuprique à la dose de 250 g de cuivre par hectolitre.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE LA CAROTTE -

Le vol se prolonge.

Renouveler la protection le 15 Mai (Cf. Bulletin n° 9)

Ne pas traiter les carottes qui seront récoltées avant le 15 JUIN.

